



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

« Veilleur du paysage à Mézières-en-Brenne »

du Parc naturel régional de la Brenne

Article 1 : Objet

Le Parc naturel régional de la Brenne propose à tous la 5^{ème} édition d'un concours de photographies comme moyen d'expression des habitants (petits et grands), des élus et des visiteurs de son territoire concernant leur vision des paysages. Cette année le concours se déroule du 12 avril au 12 juin 2018 sur la commune de Mézières-en-Brenne.

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne sans limite d'âge, ni condition de nationalité, souhaitant partager sa vision des paysages de Mézières-en-Brenne et exprimer ainsi son point de vue grâce à l'outil photographique (voir conditions Article 10).

L'organisateur du concours est le syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne, siégeant au « Bouchet – 36300 ROSNAY - France » et représenté par Jean-Paul CHANTEGUET (Président).

Article 3 : Thématiques et catégories

Les photos soumises doivent illustrer les différents visages de Mézières-en-Brenne. Les thèmes du concours sont :

- **Mézières authentique**

Ce qui montre la particularité, la singularité de la commune. Ce qui distingue à vos yeux la commune de Mézières de ses voisines.

- **Mézières insolite**

Ce qui témoigne d'une originalité, qui peut surprendre.

- **Mézières de 1900 à 2018**

La municipalité a installé de nombreuses photographies anciennes dans les rues. Grâce aux conseils prodigués par l'exposition « Devenez veilleur du paysage » installée aux Tanneries (espace Mario Alvarado à Mézières), réalisez les reconstructions de ces clichés pour vous rendre compte de l'évolution des paysages.

Par « paysage », nous entendons la définition donnée dans la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) : « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.* » (Article 1 de la Convention)

Le paysage, c'est l'étendue de terre qui s'offre au regard. Le paysage se découvre, se vit, se ressent, se respire. On peut le trouver splendide, banal, laid, inquiétant ou encore anodin selon l'histoire et le ressenti de chacun.

Chaque participant pourra envoyer une à trois photographies, représentant chacun des thèmes du concours présentés précédemment.

Article 4 : Conditions de participation

Les candidats au concours doivent :

1. être auteurs du cliché
 2. être dépositaires des droits liés à l'image
 3. avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo présentée le cas échéant. Si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin...) cette autorisation n'est pas nécessaire.
- La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 5 : Modalités de participation

Chaque participant pourra adresser **sa photographie en format numérique JPG** à l'adresse suivante : veilleurmezieres@parc-naturel-brenne.fr

Le choix de la saison photographiée, l'année de prise de vue et le traitement de l'image (recadrage, retouches) sont laissés libres. En revanche, la photo devra impérativement avoir été réalisée sur le territoire de la commune de Mézières-en-Brenne.

Il est demandé aux participants d'envoyer leur fichier JPG en 3 millions de pixels minimum (en 200 dpi). Les photos de qualité moindre ou sur d'autres supports (négatifs, photos scannées, diapositives et photographies papier) sont intéressantes pour le projet et peuvent être envoyées, mais il est possible que leur faible définition rende impossible leur exploitation, leur agrandissement et leur tirage papier.

Le participant doit remplir intégralement le formulaire de participation en annexe et le joindre à sa photographie.

Article 6 : Réception des photos

La date limite de réception des photographies est fixée **au mardi 12 juin à minuit**.

Article 7 : Prix et récompenses

7.1 : Prix décernés :

Afin d'encourager la participation de tous, **un appareil photo numérique** sera décerné par tirage au sort parmi tous les participants.

Un jury se réunira en juin 2018 afin de désigner les gagnants des meilleures photos. Une attention particulière sera accordée au respect du thème, au titre et à la légende de la photographie.

De plus, les récompenses seront attribuées en fonction des catégories pour chaque thème photographié :

Catégorie adulte

Un agrandissement de sa photographie dans l'exposition d'été de la bibliothèque de Mézières-en-Brenne.

Catégorie jeunes (ouverts aux photographes de moins de 18 ans)

Un agrandissement de sa photographie dans l'exposition d'été de la bibliothèque de Mézières-en-Brenne.

Les photographies seront toutes anonymes lors du vote du jury, seuls les organisateurs du concours, hors jury, connaîtront les auteurs des clichés.

7.2. Participation au concours sans récompense

Les personnes désirant partager leur vision du territoire mais ne souhaitant pas gagner de récompense pour des raisons déontologiques ou personnelles peuvent l'indiquer dans le questionnaire de participation.

7.3 :

Les gagnants seront informés par courriel ou téléphone en juin 2018. Les résultats seront officiellement dévoilés lors de l'inauguration de l'exposition d'été, qui aura lieu à la bibliothèque de Mézières-en-Brenne début juillet 2018. Tous les participants seront invités à cette inauguration (date à définir).

7.4 :

Le tirage au sort sera organisé parmi tous les candidats du concours. Si le gagnant de l'appareil photo n'est pas présent lors de la remise des prix, son prix pourra lui être adressé par courrier. Le prix ne pourra être échangé contre de l'argent.

Article 9 : Composition du jury

Le jury sera composé d'élus, de professionnels et d'habitants du territoire. Les volontaires (élus, techniciens et habitants) peuvent se proposer pour être membre du jury à l'adresse suivante : veilleurmezieres@parc-naturel-brenne.fr jusqu'au 12 juin 2018.

Attention : les membres du jury ne peuvent participer au concours (cf. article 10)

Article 10 : Exclusions

Sont exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs des clauses suivantes :

10.1 : dépassement de la date limite d'envoi

Les photos envoyées après la date limite du 12 juin 2018 à minuit seront classées hors concours.

10.2 : droit de regard :

En cas de réception de photographies à caractères réprimés par les lois en vigueur, le Parc naturel régional de la Brenne se réserve le droit d'exclure les photos du concours. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables. Lors de la période de vote, si une anomalie était constatée (ex. : photo ne respectant pas les droits à l'image ou la taille minimale exigée) les responsables du concours se réservent le droit de supprimer la ou les photos concernée(s).

10.3 : non-respect du règlement

Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

10.4 : exclusion de participation

Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent participer au présent concours.

Article 11 : Droits à l'image

Chaque participant déclarant être l'auteur de la photo soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant au concours, il cède ses droits d'auteur à titre gratuit. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires. Un formulaire d'autorisation est proposé à la fin du règlement.

11.1 : Concession du droit à l'image

Tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du concours d'utiliser leurs noms, les photographies soumises, leurs titres et légendes à des fins de communication (en lien avec l'opération), dans un cadre non commercial, dans le respect de la propriété littéraire et artistique, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis. Les organisateurs s'engagent à ne pas communiquer les coordonnées personnelles (adresses courriel et postales) à des tiers ni à les utiliser à des fins commerciales.

Article 12 : Autorisations de publication

Le participant consent à ce que les photos et textes soumis soient déposés et consultables sur la galerie virtuelle de photos du Parc naturel régional de la Brenne et valorisés dans ses publications (uniquement celles en lien avec le concours photos), dans le respect de la propriété intellectuelle des auteurs.

Article 13 : Responsabilités

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 14 : Obligations

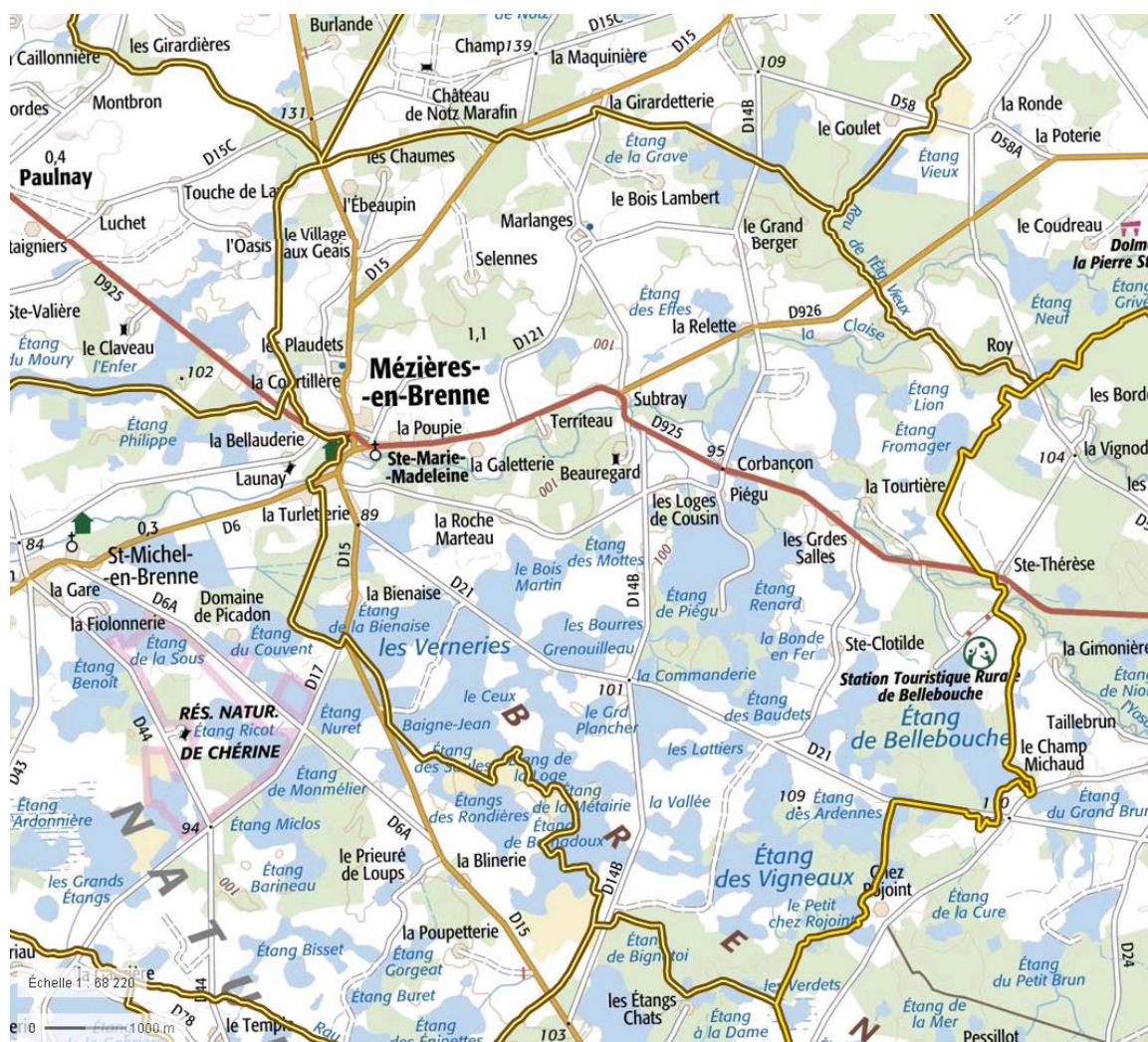
La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Ce règlement est consultable sur le site du Parc naturel régional de la Brenne : www.parc-naturel-brenne.fr et disponible sur simple demande à l'adresse suivante :

Concours photos « Paysages »
Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc - Le Bouchet
36300 ROSNAY
Tél : 02 54 28 12 12 - info@parc-naturel-brenne.fr

Limites administratives de la commune de Mézières-en-Brenne



Annexe : BULLETIN DE PARTICIPATION
CONCOURS PHOTOS « VEILLEUR DU PAYSAGE A MEZIERES-EN-BRENNE »
du 12 avril au 12 juin 2018
PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

Merci de fournir les renseignements suivants par courriel avec votre photographie (un bulletin par photo)

- Soit en copiant/collant le texte dans un courriel
- Soit en le renvoyant en document word joint avec votre photographie

1) Nom :

2) Prénom :

3) Age* :

4) Catégorie socioprofessionnelle* :

- agriculteur exploitant
- artisan, commerçant, chef d'entreprise,
- cadre, profession intellectuelle supérieure (Cadres d'entreprise, de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques)
- profession intermédiaire (techniciens, agents de maîtrise, professions intermédiaires de l a santé, de l'enseignement)
- employé (de l'entreprise, de la fonction publique ou de commerce)
- ouvrier (qualifié ou non)
- retraité
- personne sans activité professionnelle (chômeur, scolaires, étudiants)

4 bis) Elus :

- je suis élu au sein de l'une des 51 communes du Parc
- je suis maire
- je suis adjoint
- je suis conseiller

5) Adresse électronique* (de type@.....) :

.....
6) Téléphone* :

7) Adresse postale – Code Postal - Commune :

.....
.....
.....

8) J'envoie une photo pour les thématiques suivantes :

- Thème « **Mézières authentique** »

Je participe : OUI NON

Si NON, pourquoi je ne souhaite pas envoyer de photo sur la thématique ?

.....
.....

Titre de la photographie (12 mots maximum)

.....
.....

Nom du lieu-dit où la photo a été prise :

.....

Précision sur le lieu de prise de vue (lieu dit, numéro de route, rue, parcelle du cadastre, coordonnées GPS...) précis :

.....
.....

Pourquoi avez-vous choisi cette photo par rapport à la thématique (1 à 3 phrases) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Thème « **Mézières insolite** »

Je participe : OUI NON

Si NON, pourquoi je ne souhaite pas envoyer de photo sur la thématique ?

.....
.....

Titre de la photographie (12 mots maximum)

.....
.....

Nom du lieu-dit où la photo a été prise :

.....

Précision sur le lieu de prise de vue (lieu dit, numéro de route, rue, parcelle du cadastre, coordonnées GPS...) précis :

.....
.....

Pourquoi avez-vous choisi cette photo par rapport à la thématique (1 à 3 phrases) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Thème « **Mézières de 1900 à 2018** »

Je participe : OUI NON

Si NON, pourquoi je ne souhaite pas envoyer de photo sur la thématique ?

.....
.....

Titre de la photographie (12 mots maximum)

.....
.....

Nom du lieu-dit où la photo a été prise :

.....

Précision sur le lieu de prise de vue (lieu dit, numéro de route, rue, parcelle du cadastre, coordonnées GPS...) précis :

.....
.....

Pourquoi avez-vous choisi cette photo par rapport à la thématique (1 à 3 phrases) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....

NB : si vous choisissez de reconduire une photo ancienne, merci de joindre une copie de la photo originale (celle qui a servi à la reconduction)

9) Merci d'indiquer ici si vous refusez de gagner un prix (voir article 7.2. du règlement) :

Je ne désire pas gagner de prix

Attention : Toute photographie envoyée sans ce bulletin de participation complet ne pourra pas participer au concours.

*Ces informations, confidentielles, ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront pas utilisées en dehors du concours photos.

Pour rendre votre photographie publique, rédigez votre fiche de prise de vue et enregistrez votre photographie sur le site www.veilleursdupaysage.fr

DROIT A L'IMAGE

FORMULAIRE D'AUTORISATION

Je soussigné (NOM, Prénom)
certifie par la présente avoir obtenu les autorisations des personnes présentes sur les photos soumises
au concours « Veilleur du paysage à Mézières-en-Brenne », organisé par le Parc naturel régional de
la Brenne.

Fait à,

le

Signature de l'auteur des photographies
(précédée de la mention « lu et approuvé »)



Fiche de prise de vue de (Nom Prénom) : _____

Titre de la photographie : _____

<p>Plan général</p>	<p>Plan de localisation avec point de vue</p>
<p>Photographie</p>	<p>Consignes pour la reconduction</p>
	<p>Votre commentaire sur la photographie</p>